Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212203285-20260322-2026_03_01-DE

Extrait du registre de délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars à dix heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-SERVAIS, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame BILLAUX Béatrice, Maire.

Présents : Béatrice BILLAUX, Christian COAIL, Laëtitia LE LOSTEC, David LE ROUX, Gwenola COÏC, Ugo TEXIER, Marina DOLO, Victoria QUEFFELEC, Candice CHARRITTE, Thomas LE BOURDONNEC, Jérôme CRAS

Absents :
Excusés :

Thomas LE BOURDONNEC a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-03-01

Election du Maire

VU le CGCT, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il convient de procéder à la nomination d'un secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Thomas LE BOURDONNEC pour assurer ces fonctions. N'ayant pas d'observations, il est demandé au doyen de la séance, à savoir Christian COAIL de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Il est rappelé l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Mme BILLAUX Béatrice : 11 voix (Onze voix)

Mme BILLAUX Béatrice ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Maire.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
B. BILLAUX